



**Commission de l'attractivité, du développement  
du département et des relations institutionnelles  
Commission des dynamiques territoriales**

**605 - Développement local**

**Faire équipe avec les territoires**

**Rapport n° CD/2016/158**

**Service Chef de file :**

A240 - Délégation à l'attractivité et au développement durable

**Service(s) associé(s) :**

**Résumé :**

Le Département est confirmé par la loi Notre dans son rôle de garant des solidarités et des cohésions territoriales.

Depuis 10 ans, le Département a soutenu près de 700 projets structurants conduits par les intercommunalités et les Communes à travers les « contrats de territoires » pour 221 M€.

Le Département porte une ambition pour construire des territoires forts et une métropole forte qui favorisent le développement et l'épanouissement des habitants. Dans cette perspective, trois objectifs seront poursuivis : des territoires connectés, des territoires à énergie positive, des territoires porteurs de dynamique de développement.

Le présent rapport vise à proposer à l'assemblée plénière de décider des principes et des objectifs de ce partenariat renforcé au travers des contrats départementaux de développement territorial et humain.

Avec un budget annuel d'1 milliard d'euros, 3 800 agents répartis sur 250 sites dans le Bas-Rhin et mobilisés pour certaines missions 24h/24h, le Département est la collectivité des solidarités actives et de la proximité, ainsi que le premier partenaire des Communes et de l'ensemble des acteurs qui font vivre le territoire : élus locaux, entreprises, associations...

Le Conseil départemental a acté la fin du dispositif des « contrats de territoires » au 31/12/2016 par délibération du 7 juillet 2015.

Il est proposé désormais de renouveler les modes de coopération entre les acteurs locaux, de dépasser la démarche de type « guide des aides » pour aller vers un partenariat de projet, signe de maturité des relations entre partenaires.

Pour cela, il est proposé un nouveau cadre de partenariat prenant la forme de contrats départementaux à conclure entre le Département du Bas-Rhin et les acteurs locaux, autour d'enjeux prioritaires et d'une ambition collective en faveur des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires.

Les partenariats seront propres à chaque territoire, adaptés et construits par les acteurs qui les font vivre et qui y vivent. Ils permettront de déployer partout une action collective pour construire des projets structurants, levier pour l'économie locale et l'emploi, pour les services à la population, pour le logement... répondant aux besoins quotidiens des habitants.

Le présent rapport vise à présenter les principaux objectifs d'un partenariat renforcé du Département pour faire équipe pour les territoires.

## **1. Le renforcement du partenariat avec les acteurs locaux, en faveur des solidarités humaines et territoriales**

### **• Construire une ambition collective**

Parce qu'aujourd'hui aucune collectivité ne peut faire face seule à l'ensemble des enjeux de société (emploi, éducation-jeunesse, précarité, vieillissement de la population, ...), il est proposé que le Département du Bas-Rhin s'engage dès 2017 dans un partenariat de projet renforcé avec l'ensemble des acteurs locaux, afin de co-construire les actions publiques pour un développement harmonieux des territoires et l'amélioration de la vie quotidienne des bas-rhinois.

Ce partenariat renforcé viserait à :

- Co-construire l'action publique pour répondre aux enjeux de société
- Démultiplier les effets leviers pour renforcer l'attractivité des territoires
- Sortir de la logique de guichet pour construire des partenariats de projet
- Privilégier une approche souple et pragmatique pour être créatif et agile, et saisir les opportunités
- S'inscrire dans les dynamiques territoriales et les accompagner

L'ambition est de favoriser la construction de territoires forts, à la fois producteurs de richesse économique (tissu industriel, tourisme, énergies ...) et territoires d'avenir pour leurs habitants :

- S'engager pour l'emploi en mobilisant l'ensemble des acteurs et des entreprises pour favoriser une insertion professionnelle et sociale ;
- Redonner des perspectives à une jeunesse en perte de repères pour que les jeunes deviennent des adultes autonomes, responsables, engagés dans la société ;
- Adapter le territoire à l'avancée en âge et en saisir les opportunités de développement ;
- Garantir à chacun les conditions de son autonomie et de sa dignité,
- Faire vivre la proximité et garantir l'accès des services aux publics sur l'ensemble des territoires,
- Lutter contre la précarité énergétique et la grande précarité,

... autant de défis qu'il appartiendra aux acteurs locaux de relever ensemble avec l'appui du Département.

### **• Développer le partenariat pour les politiques publiques départementales en lien étroit avec les réalités des territoires**

Le renforcement du partenariat avec les acteurs des territoires devra tout d'abord permettre de mieux adapter les politiques départementales aux besoins, qu'elles soient menées en compétence propre ou en co-production, et de guider les choix d'investissements départementaux. Il s'agit de tenir compte des réalités locales, ainsi que de construire l'action avec l'ensemble des forces vives du territoire, pour garantir l'engagement de tous au service d'une ambition collective.

Ainsi, en 2017, le Département poursuivra avec les acteurs locaux plusieurs réflexions de fond pour élaborer et mettre en œuvre les politiques publiques qui renforcent l'attractivité des territoires et la cohésion sociale : Schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public, Schéma touristique interdépartemental, Plan Départemental de l'Habitat, Plan Départemental pour l'Emploi, Schéma d'Action Sociale de Proximité, Plan de lutte contre la grande précarité, Plan d'actions éducatives et collèges, ...

Historiquement au cœur de l'ingénierie publique, directement via ses services (routes, social, emploi, lecture publique, aménagement du territoire et aménagement rural...), et en tant que partenaire et financeur principal de la plupart des structures d'ingénierie intervenant dans l'aménagement, le développement des territoires, l'habitat, la culture, l'urbanisme,... le Département du Bas-Rhin s'investit également aux côtés des collectivités locales dans une logique de facilitateur pour développer les synergies entre acteurs, pour

coordonner et mutualiser l'ingénierie publique afin qu'elle constitue un atout de poids pour le développement des territoires.

- **Fédérer les acteurs et les énergies**

La réussite collective et le bien-être de chacun passent par un changement de logique dans les politiques publiques. Les politiques descendantes et hors sol ne permettent plus de faire face aux enjeux. Chaque acteur du territoire constitue une part de la solution.

L'efficacité réside dans la co-construction, l'intelligence collective et l'intelligence des territoires. Le partenariat renforcé a vocation à mobiliser les politiques publiques du Département et celles de ses partenaires (Communes, intercommunalités, associations, Etat, Région...), à faire fructifier les investissements déjà réalisés, à poursuivre les investissements structurants et à renforcer l'animation et l'ingénierie territoriale pour aller plus loin ensemble.

Il est donc proposé de dépasser la seule coordination institutionnelle entre collectivités pour aller vers les autres acteurs du territoire : entreprises, associations, habitants, opérateurs divers ...

## **2. Le Contrat Départemental, faire équipe pour les territoires**

Le Département porte une ambition pour construire des territoires forts et une métropole forte qui favorisent le développement et l'épanouissement des habitants. Dans cette perspective, trois objectifs seront poursuivis : des territoires connectés, des territoires à énergie positive, des territoires porteurs de leur propre développement.

Pour répondre à cette ambition, il est proposé que le partenariat renforcé avec les acteurs locaux s'appuie :

- d'une part sur les politiques publiques du Département et son ingénierie ;
- d'autre part sur le cadre partenarial des Contrats Départementaux qui s'appuierait sur quatre composantes :
  - **Le fonds de développement et d'attractivité** doté pour accompagner les projets qui auront un effet levier sur les enjeux prioritaires de développement et l'accès aux services ;
  - **Le fonds de solidarité communale** conçu pour soutenir les projets de réhabilitation du patrimoine communal ;
  - **Le fonds d'urgence** mobilisé pour faire face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles ;
  - **Le fonds d'innovation territoriale** engagé pour mener des études préalables dans le cadre des enjeux prioritaires ;

- **Le contenu du contrat départemental**

Le contrat départemental se composerait de deux volets :

- Le **volet stratégique** des enjeux d'aménagement et de développement : Il définirait 4 à 6 enjeux prioritaires et l'ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du Département. Il serait formalisé pour quatre ans sur la période 2018 – 2021. Les années 2017 et 2021 seraient les années d'élaboration (travail sur les enjeux et les priorités) et de bilan.
- Le **volet opérationnel** déclinerait chaque enjeu en un plan d'actions concrètes pour chaque année du contrat départemental. Il conjuguerait les capacités d'action de tous les acteurs à travers de véritables feuilles de route comportant des engagements

réciproques entre partenaires. Des conventions de partenariat seraient conclues pour chaque projet, précisant le rôle et l'engagement de chaque acteur ainsi que les moyens mobilisés par chacun pour réaliser le projet (financements, ingénierie, ressources humaines, moyens logistiques...) et définissant les résultats à atteindre.

- **Une gouvernance partagée**

Le contrat départemental a vocation à construire un travail en réseau durable et une dynamique d'acteurs locaux au-delà du projet. En effet, des instances de dialogue et de coordination pérennes sont indispensables pour répondre aux attentes fortes de proximité, d'écoute, de collaboration et de partage, et relever les défis. Il est proposé que le Département s'appuie sur sa présence territoriale, en premier lieu les Conseillers départementaux et les 3 800 agents qui travaillent sur 250 sites, pour faire vivre la dynamique collective engagée.

Il est également proposé que chaque contrat départemental fasse l'objet d'un suivi par l'ensemble des partenaires une à deux fois par an au sein de **conseils de territoires** :

- Une instance de coordination et de concertation locale pour chaque territoire d'action, qui rassemble les forces vives, les exécutifs des Communes, des intercommunalités, les opérateurs et associations, les représentants de la Région et de l'Etat... tout acteur qui souhaite participer à cette réflexion collective et s'inscrire dans les ambitions du partenariat de projet
- Un espace d'échange pour co-construire l'action publique, suivre l'avancée des projets et des partenariats à l'échelle du territoire, créer des opportunités de travail en commun, faire connaître des initiatives et expériences, donner l'envie et les moyens d'innover

Il est proposé que l'animation de la démarche soit portée par le Vice-président de territoire et les Conseillers départementaux concernés.

Il est également proposé d'instaurer une **Conférence des Territoires**, évènement départemental réunissant annuellement l'ensemble des partenaires autour des enjeux et des projets prioritaires développés dans le cadre des contrats départementaux.

- **Le processus d'élaboration du Contrat Départemental**

Le canevas d'élaboration du Contrat Départemental pourrait être le suivant :

- Définition des enjeux majeurs du Département d'ici fin 2016, début 2017 ;
- Partage des enjeux Départementaux à l'échelle des Territoires d'actions avec les Communes et les groupements de Communes dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2017 afin de retenir 4 à 6 enjeux prioritaires pour chaque territoire, définissant l'ambition collective des Contrats Départementaux ;
- Echanges en commissions territoriales et validation en Assemblée Plénière des enjeux des Contrats Départementaux ;
- Mise en place des groupes de travail avec les partenaires potentiels afin de préciser les objectifs à atteindre, fixer les indicateurs de suivi, identifier les moyens et ressources à mobiliser et proposer un plan d'action ;
- Signature des Contrats Départementaux début 2018 et organisation des premiers conseils de territoire

### **3. Le cadrage financier de l'accompagnement du Département**

La stratégie financière du mandat présentée dans le cadre du débat sur les orientations budgétaires pour 2016 et confirmée lors de la présentation des orientations budgétaires pour 2017, allie maîtrise budgétaire et maintien d'une capacité d'investissement du Département à hauteur de 120 M€ par an. Ces efforts permettent de maintenir un budget départemental de plus d'1 milliard d'euros par an (investissement et fonctionnement) au bénéfice de tous les territoires et de tous les bas-rhinois.

Le Département continuera ainsi à accompagner fortement les territoires en consacrant près de 600 millions d'euros à des investissements en 5 ans.

Pour accompagner les contrats départementaux, il est proposé de constituer quatre fonds spécifiques :

- **Créer le fonds de développement et d'attractivité**

Ce fonds serait destiné à soutenir les projets prioritaires répondant aux enjeux définis par les partenaires à l'échelle de chaque territoire d'action.

Ce fonds d'investissement serait susceptible d'être attribué aux Communes, groupements de communes, associations, opérateurs, forces vives socio-économiques, engagés dans la démarche de partenariat avec le Département autour de projets fédérateurs et à fort effet levier pour le développement du territoire et s'inscrivant dans le prolongement des politiques publiques départementales.

- **Créer le fonds de solidarité communale**

Toutes les collectivités n'ont pas les mêmes ressources, mais toutes ont des projets. Les Communes peuvent parfois se sentir démunies pour offrir à leurs habitants les services nécessaires, pour conforter leurs atouts résidentiels et économiques, pour faire face aux risques naturels ou tout simplement entretenir leur patrimoine.

Il est proposé que le Département, garant de l'équilibre territorial, apporte une aide spécifique aux Communes, par un accompagnement à la fois financier et en ingénierie au service du développement local.

Le Fonds de solidarité communale pourrait aider les collectivités à financer les investissements indispensables à la vie locale à raison d'un projet sur la période du mandat municipal portant sur la réhabilitation du patrimoine communal (hors mairie et locaux techniques).

Il est proposé que ce fonds soit destiné aux Communes bas-rhinoises qui ne sont pas soutenues par ailleurs pour un projet prioritaire dans le cadre du fonds de développement et d'attractivité.

Ainsi, le Département se mettra en situation de pouvoir soutenir au moins un projet de chaque Commune, soit dans le cadre des projets prioritaires, soit dans le cadre du soutien aux besoins de la vie locale, les deux fonds d'investissement n'étant pas cumulables.

- **Mobiliser le fonds d'urgence**

Pour mémoire, suite aux intempéries du 7 juin dernier, plusieurs Communes du Bas-Rhin ont subi d'importants dégâts matériels causés par des coulées de boue et de violentes inondations.

Le Département a décidé, par délibération du 20 juin 2016, la mise en place d'un dispositif d'aide financière exceptionnelle doté d'1 million d'euros, pour les Communes placées en état de catastrophe naturelle, afin de les aider à faire face aux travaux de remise en état ou de réparations de leurs biens endommagés, non couverts par des assurances ou toute autre forme d'aide financière.

Au-delà de cette aide financière, le Département du Bas-Rhin propose également aux Communes sinistrées qui le souhaitent un accompagnement sous forme d'ingénierie qui peut mobiliser les services techniques du Département et de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP), afin d'évaluer précisément les dégâts, de modéliser leurs causes et d'en tirer les conséquences sur les futurs programmes de travaux et projets d'aménagement du territoire. Cette assistance est calibrée en tenant compte des besoins exprimés par les élus locaux.

- **Créer le fonds d'innovation territoriale**

Dans le cadre du rôle de facilitateur du Département, il est proposé de créer un fonds d'innovation territoriale pour soutenir et cofinancer des initiatives locales à caractère innovant, permettant de fédérer des acteurs autour d'un projet, en lien avec les enjeux prioritaires du territoire d'action (prospect d'investisseurs, diagnostic, analyses, enquêtes, ...)

Il est proposé de doter ce fonds d'une enveloppe fermée annuelle de 500 K€, soit 2,5M€ sur la période 2017-2021.

Il est proposé qu'une délibération précise en mars 2017 les modalités du soutien financier du Département dans le cadre des contrats départementaux, du fonds de développement et d'attractivité, du fonds de solidarité communale, ainsi que du fonds d'innovation territoriale.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Sur proposition des Commissions réunies « Attractivité, Développement du département et Relations institutionnelles » et « Dynamiques territoriales », le Conseil Départemental du Bas-Rhin :*

*- Décide de refonder sa relation avec les territoires pour une action départementale proche des territoires et des bas-rhinois, adaptée aux enjeux locaux, porteuse de nouvelles solidarités humaines et territoriales, et de complémentarités avec les partenaires.*

*- Approuve les principes du « contrat départemental » comportant un volet stratégique et un volet opérationnel, s'appuyant sur une gouvernance partagée,*

*- Approuve le cadrage financier :*

*- En mobilisant de nouvelles marges de manœuvre financières, portant ainsi à 600 M€ les investissements en faveur des territoires d'ici 2021 ;*

*- En créant un fonds de développement et d'attractivité,*

*- En créant un fonds de solidarité communale,*

*- En créant un fonds d'innovation territoriale*

*- Précise qu'une nouvelle délibération du Conseil Départemental sera prise pour définir les modalités pratiques de gestion de ces divers fonds.*

Strasbourg, le 25/11/16

Le Président,



Frédéric BIERRY